

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

COMMUNE
ARDENTES

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 14
voiants : 17 (dont 3 pouvoirs)

date de convocation 11 juin 2025

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 19 JUIN 2025

publié, affiché le
19 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles CARANTON, maire,

Etaient présents : Mesdames BEHRA, FOURRÉ, ARDOUIN, Messieurs PINCHAULT, SALADIN, adjoints, Mesdames BOUSSARDON, GERBEAUD, LAPLAINE, VIOL, LANDRON et Messieurs GÉRARD, BARACHET, BERNARDET,

Excusés : Madame GAUFLET qui donne pouvoir à Madame ARDOUIN, Madame BIGNON qui donne pouvoir à Madame VIOL, Monsieur DALOT qui donne pouvoir à Monsieur SALADIN, Messieurs BOUTIN, PAQUET

Absents : Mesdames LE CARER-MIOTTON, MOREAU JOSEPH, DESMAISON, PRUNIER, et Messieurs PINON, LOUET, CHABENAT, GAURIAT

Madame FOURRÉ a été élue secrétaire.

Délibération n° 031/2025

Objet : Tarifs Restaurant scolaire et Périscolaire

Le rapporteur : Jacky PINCHAULT

Le conseil municipal est invité à fixer les tarifs du restaurant scolaire et de l'Accueil de Loisirs associé à l'Ecole pour l'année scolaire 2025-2026 (septembre 2025 à juillet 2026).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Restaurant scolaire :

De fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit

- ✓ 4,00 € le repas par enfant, 2,95 € le repas à partir du 3^{ème} enfant pour une famille de 3 enfants et plus inscrits au restaurant scolaire.
- ✓ Si une des conditions fixées dans le règlement intérieur est réunie, une majoration sera appliquée et les tarifs seront alors de 4,95 € le repas par enfant et 3,70 € le repas à partir du 3^{ème} enfant pour une famille de 3 enfants et plus inscrits au restaurant scolaire.

Périscolaire :

- D'approuver à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour l'année scolaire 2025-2026, les nouveaux tarifs de l'ALAE selon le quotient familial.

Accusé de réception en préfecture
036-21360059-20250617-2025-031-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025

049/2025

A PARTIR DU 01/09/2025	matin (7h30 à 8h45)		après-midi (16h30 à 18h45) avec le goûter	
	activité réservée	activité non réservée (majoration ~ 25%)	activité réservée	activité non réservée (majoration ~ 25%)
0 - 700	2,00 €	2,50 €	3,10 €	3,90 €
> 700	2,35 €	2,95 €	3,60 €	4,55 €

- En cas de non-respect de l'horaire de fermeture (18 heures 45) de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole les lundis, mardis, jeudis et vendredis une majoration de 5€ par ¼ heure sera facturée.

Ardentes le 18 juin 2025

Extrait certifié conforme,

Le Maire
Gilles CARANTON



La secrétaire,
Annick FOURRÉ



Accusé de réception en préfecture
036-21360059-20250617-2025-031-DE
Date de télémesssion : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025